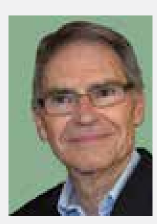
Vexin Centre INFOS

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEPTEMBRE 2014 N° 4



Le mot du Président

À la suite des élections municipales, le conseil communautaire réuni le 10 avril dernier m'a réélu à la présidence de la CCVC.
Conscient des responsabilités qui m'incombent, je mettrai toute mon énergie et mon expérience au service de notre communauté de communes, avec le concours des vice-présidents(es), des conseillers(es) communautaires et du personnel, pour sa réussite.
Issue de la fusion de 3 communautés de communes et après l'avoir installée en 2013, mis en œuvre et conforté l'ensemble de nos compétences sur tout le territoire en réfléchissant à l'avenir, nous aurons au cours de ce mandat de nombreuses actions à mettre en œuvre ou à consolider :

– développer le transport à la demande sur tout le territoire ;
– reprendre l'instruction des permis de construire en 2015, actuellement exercé par la DDT, en collaboration avec les autres communautés de communes et le PNR, suite à l'abandon par l'État de ce service ;
– organiser l'augmentation de l'accueil et du transport du mercredi, dans les centres de loisirs, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ;
– aider l'association Domivie (Vexin Insertion Emploi) à développer sur le territoire et au-delà, le service de portage de repas à domicile ;
– consolider les services mis en place pour les jeunes en difficultés ou en recherche d'informations et mettre en place le comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;
– conforter et développer les actions en faveur de la culture et de l'accueil du Tourisme, en partenariat avec notre Office du Tourisme et Val d'Oise Tourisme ;
– poursuivre l'amélioration progressive de notre réseau de voiries ;
– terminer la commercialisation des terrains de la zone d'activités de la Richarderie à Marines et continuer les investissements engagés sur la zone d'activités du Bord d'Haut de Vigny, par la restauration et la transformation des locaux existants et de l'ensemble du site, afin d'accueillir des entreprises artisanales ;
– veiller à couvrir les besoins d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (crèches et centres de loisirs) en ayant à l'esprit l'objectif d'un équilibre avec les différents modes d'accueil ;
– participer avec le Conseil Général à la mise en place progressive du haut débit internet ;
– nous préparer à la prise en compte de nouvelles compétences que l'État souhaite voir exercer par les intercommunalités.

Et pour terminer sur ces principaux objectifs :

– continuer à améliorer l'information, après la création en 2013 du site internet (www.ccvexincentre.fr) évolutif et interactif avec les communes et cette lettre « Vexin Centre Infos ».

Bonne lecture, bien à vous
Michel Guiard

À quoi sert la communauté de communes Vexin Centre ?

La CCVC, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres.
Composée de 34 communes d'un seul tenant et sans enclave, la CCVC a pour objet d'associer ces communes dans un espace de solidarité avec un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.
Elle a pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants dans de nombreux domaines comme la petite enfance, la jeunesse, le périscolaire, la voirie ou le développement économique (voir à ce sujet, l'article sur les commissions).
Un exemple fédérateur… Dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires, la CCVC avec la collaboration des accueils de loisirs associatifs du territoire et des communes concernées, a doublé la capacité d'accueil des mercredis après-midi pour répondre aux besoins exprimés par les familles. Elle a organisé la sectorisation et le transport des élèves dont elle finance les coûts (voir article accueil des enfants les mercredis après-midi).

LA CCVC EN QUELQUES CHIFFRES

23 500 habitants

34 communes

19 % du territoire du Val d'Oise

Retrouvez-nous bientôt sur notre nouveau site
www.ccvexincentre.fr et sur



L'exécutif après l'élection du 10 avril dernier à la Villeneuve-Saint-Martin.
Par ordre de gauche à droite : Jean-Pierre Radet, Michel Noury, Didier Gabriel, Guy Paris, Jacqueline Maigret, Michel Guiard, Philippe Houdaille, Danièle Roux et Sylvain Carlucci.

Élections communautaires, mode d'emploi

Suite aux élections municipales de mars dernier, le conseil communautaire de la communauté de communes Vexin Centre a été renouvelé. En effet, 51 conseillers communautaires issus des 34 conseils municipaux ont été élus pour six ans, soit la durée d'un mandat communal. Ainsi, le 10 avril de cette année, le conseil communautaire réuni à Villeneuve-Saint-Martin, a procédé à l'élection de l'exécutif. Celui-ci initialement composé de 11 membres a été ramené à 9, soit 1 président et 8 vice-présidents dont chacun d'eux aura à charge d'animer une commission.

Le rôle du conseil communautaire

Cet organe délibérant composé de 51 élus, vote le budget et délibère sur tous les sujets relevant des compétences de la communauté de communes Vexin Centre.

Les commissions de la CCVC

Avant d'être soumis au vote du conseil communautaire, chaque projet est au préalable travaillé par la commission compétente.
Les conseillers communautaires sont membres de droit des commissions. En plus de ces membres, peuvent siéger des conseillers municipaux des 34 communes de la CCVC.

Commission Aménagement du territoire – Transports

Vice-président : Jean-Pierre Radet, maire de Commeny - réélu

1. Acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités et équipements communautaires. Cette compétence obligatoire est exercée en lien avec les autres commissions qui, dans leurs missions, ont ou auront besoin de locaux et équipements.
2. Projet de mise en place du très haut débit internet par la fibre optique.
3. Développement du transport à la demande sur le territoire.
4. Instruction des permis de construire.

Commission Petite enfance - Enfance - Développement d'actions pour les adolescents

Vice-présidente : Jacqueline Maigret, maire de Marines - réélue

1. Petite enfance (moins de 6 ans) : développement des modes et lieux de garde et d'accueil, assistantes maternelles, crèches, Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Relais Assistantes Maternelles (RAM) et haltes garderies.
2. Enfance (3 - 12 ans) : développement des lieux d'accueil, centres de loisirs sans hébergement, pour les mercredis, hors temps scolaire, et vacances.
3. Développement d'actions pour les adolescents.

Commission Développement économique

Vice-président : Michel Noury, maire de Gadancourt - réélu

1. Étude, création, aménagement, gestion et entretien de toute nouvelle zone d'activités économiques. Les zones existantes restent communales à l'exception de la ZAC de la Richarderie à Marines et la zone d'activités du Bord' haut de Vigny qui relèvent maintenant de la CCVC.
2. Participation au maintien, au développement et à la promotion de commerces et des services publics de proximité, en établissant un véritable dialogue avec les commerçants et en s'appuyant sur le tissu associatif concerné.

Commission Actions sociales

Vice-présidente : Danièle Roux, maire de Chars - réélue

1. Jeunesse : suivi des actions de préventions mise en place pour la jeunesse.
2. Mise en œuvre d'un contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.
3. Développement du point d'accès au droit situé à Marines et des services publics mis en place sur le territoire.
4. Actions complémentaires aux aides déjà existantes et actions ponctuelles pour le maintien des personnes âgées à domicile. Prise en charge d'une participation financière pour les portages de repas à domicile et le suivi de son développement.
5. Vie associative et sportive.

Commission Voirie - Chemins

Vice-président : Sylvain Carlucci, maire de Brignancourt - réélu

1. Construction, aménagement et entretien du domaine public routier constitué des voiries d'intérêt communautaire (les voies qui assurent une liaison entre les communes de la communauté de communes ou vers des communes extérieures à celle-ci). Ce domaine public routier est défini ainsi :
   – hors agglomération, limite d'emprise des voies et dépendances,
   – en agglomération, chaussée de fil d'eau à fil d'eau.
2. Aménagement et entretien des chemins ruraux par voie de convention avec les communes de la CCVC, le CGVO, le CODERANDO 95 et le Parc naturel régional du Vexin français.

Commission Communication

Vice-président : Philippe Houdaille, maire de Moussy - réélu

1. Cette commission a pour objet de faire connaître aux habitants de la CCVC, les actions entreprises par la communauté de communes dans tous les domaines évoqués ci-dessus, au travers de son site internet www.ccvexincentre.fr et par la diffusion du magazine Vexin Centre Infos.
2. Intercommunication entre les communes.

Commission Tourisme - Culture - Animations et loisirs

Vice-président : Didier Gabriel, maire du Bellay-en-Vexin - élu

1. Étude et actions visant à développer et promouvoir une offre touristique communautaire à l'échelle du territoire, dans le cadre d'un partenariat avec le PNR, avec l'office du tourisme Vexin Centre et en lien avec les acteurs et organismes départementaux habilités.
2. Soutien dans le cadre d'actions culturelles d'intérêt intercommunal, des foyers ruraux ou d'associations exerçant des activités similaires.
3. Soutien, dans le cadre d'animations de loisirs, sportives ou festives d'intérêt intercommunal, des foyers ruraux ou associations exerçant des activités similaires.

Commission Finances et budget

Vice-président : Guy Paris, maire de Sagy - élu

1. Préparation du budget, suivi des dépenses, recettes et trésorerie.
2. Contrats de la CCVC.
3. Préparation à de nouvelles compétences (décidées ou imposées).

Commission

PETITE ENFANCE - ENFANCE - DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS POUR LES ADOLESCENTS

Accueil des enfants les mercredis après-midi

La réforme des rythmes scolaires est en vigueur dans tous nos villages depuis la rentrée de septembre. La communauté de communes, en partenariat avec les communes, a mis en place un mode de garde pour les scolaires le mercredi après-midi.
L'accueil des enfants est maintenant sectorisé dans les centres existants ou les communes partenaires. Le tableau ci-contre précise les lieux d'accueil et les moyens de transport organisés des enfants scolarisés par commune.
Les inscriptions se font auprès des responsables d'accueils de loisirs.

Pour les communes qui n'apparaissent pas dans le tableau, veuillez contacter votre mairie.
Les communes sont responsables des enfants jusqu'à leur arrivée dans les centres d'accueil. Un accompagnateur communal les prend en charge dans les bus.
Les parents viennent rechercher leurs enfants en fin d'après-midi dans les lieux d'accueil.

Contact et renseignements :
isabelle.bequinccvc@orange.fr
ou contacter les lieux d'accueil :
Les p'tits amis de Seraincourt, 01 34 75 78 32
Les lutins du Vexin, Marines, 01 30 39 99 39
Les petites canailles, Boissy L'Aillerie, 01 34 42 17 91

La sectorisation des accueils des centres de loisirs n'est valable que les mercredis après-midi au titre de la réforme des rythmes scolaires. Rien ne change pour les vacances scolaires (petites et grandes).

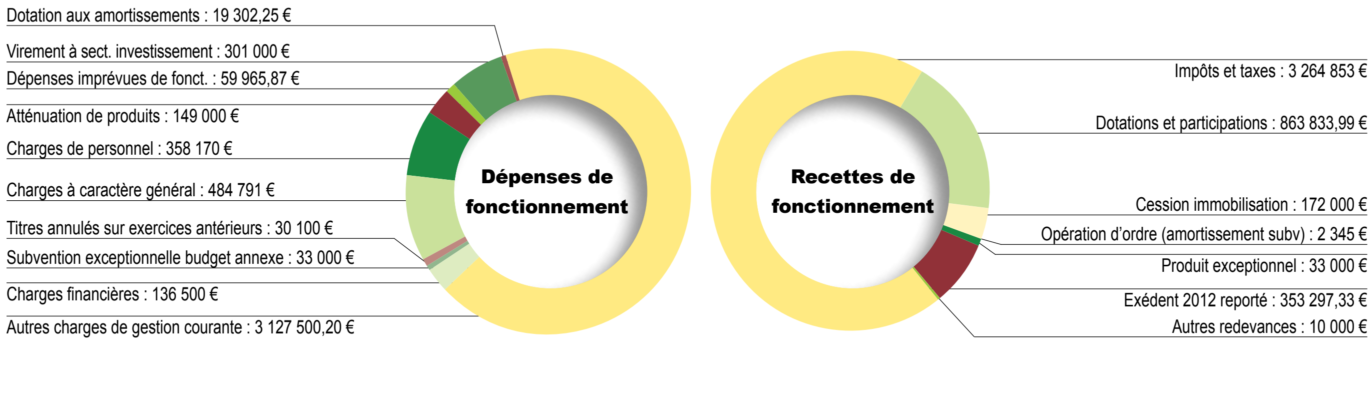
COMMUNE	HORAIRES	CAPACITÉ
Transport à la demande CCVC – L. Moustin *		
Départ : Avernes via Frémainville vers les p'tits amis de Seraincourt	Départ 12h de Avernes (école)	7 places enfants + 1 place accompagnateur
Départ : Sagy vers les p'tits amis de Seraincourt	Départ 12h20 de Sagy (école)	7 places enfants + 1 place accompagnateur
Départ : Condécourt via Longuesse vers les p'tits amis de Seraincourt	Départ 12h40 de Longuesse (école)	7 places enfants + 1 place accompagnateur
Départ : Frémécourt vers les Petites Canailles (Boissy L'Aillerie)	Départ 13h15 de Frémécourt (école)	7 places enfants + 1 place accompagnateur
Cergy Voyage		
Départ : Vigny vers les P'tits amis de Seraincourt	Départ 12h de l'école	55 places
Départ : Cormeilles en Vexin vers Les Lutins du Vexin - Marines	Départ 11h45 de l'école Arrivée 12h15	55 places
Départ : Brignancourt via Santeuil Arrivée : Us	Départ 12h20 de l'école 12h25 (école) 12h30 (accueil de loisirs)	Minibus - 19 places
Céobus		
Départ : Grisy Les plâtres vers Les Lutins du Vexin - Haravilliers	Départ 11h35 de l'école	55 places
Ligne 95 24		
Départ : Courcelles Montgeroult vers Les Petites Canailles (Boissy L'Aillerie)	Départ 13h06 de Courcelles 13h07 de Montgeroult Arrivée 13h10	
Bus communal		
Départ : Le Bellay vers Commeny	Départ 12h du Bellay (école)	8 places avec accompagnateur

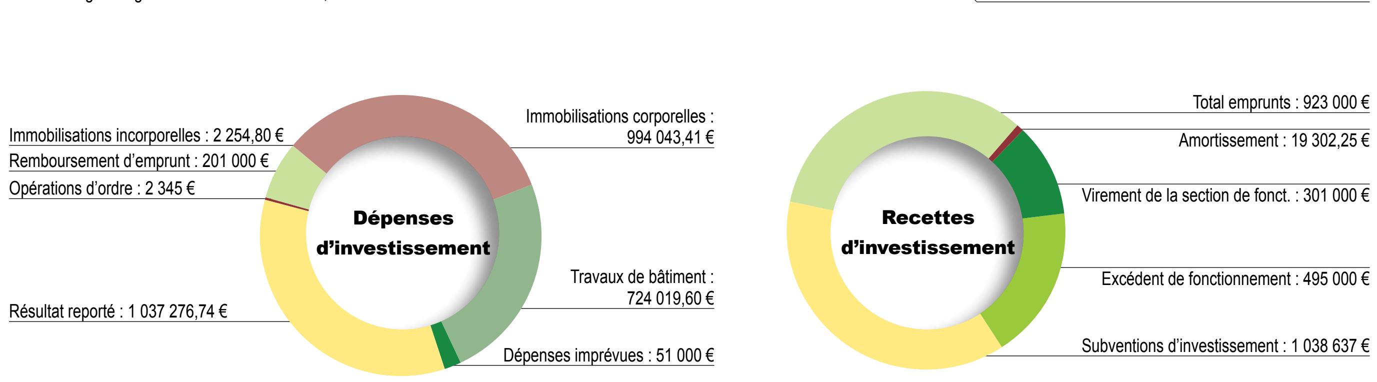
** Transport qui peut être amené à varier suivant le nombre d'enfants, si M. Moustin doit effectuer une boucle supplémentaire.*

Commission

FINANCES

Chiffres clefs budget 2014 (BP et budget annexe)





Commission

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Projet VIE dans les locaux de Vigny

L'association VIE (Vexin Insertion Emploi) aménage sur la ZAE du Bord'haut de Vigny une plateforme découverte des métiers de l'éco construction et du développement durable en partenariat avec le PNR et avec le soutien de la CCVC mais aussi de la FFB, de VINCI et de VEOLIA.
VIE y dispensera des actions de découverte des métiers, d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle.
Une partie du bâtiment est rénovée et aménagée par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion porté par l'association et spécialement agréé par l'état.
Ainsi la CCVC en louant à VIE des locaux sur la ZAE pour l'aménagement de la plateforme développe l'emploi sur le Vexin et favorise l'embauche de 5 hommes et 4 femmes qui découvrent les métiers du second œuvre du bâtiment par le biais de ce chantier d'insertion.





Commission

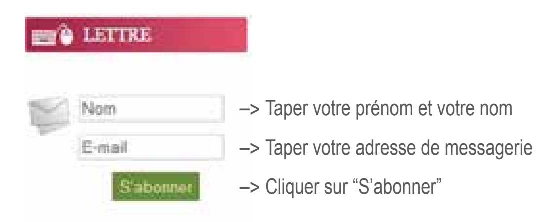
COMMUNICATION

L'actualité des communes directement chez vous

Pour connaître les événements organisés dans les communes membres de la CCVC, vous pouvez vous abonner à la newsletter éditée par le site internet. Elle sera envoyée nominativement à votre adresse de messagerie.

Comment s'abonner ?

C'est très simple. À partir de la page d'accueil du site internet www.ccvexincentre.fr, sur le bandeau horizontal à droite, renseigner les champs suivants :



Commission

TOURISME - CULTURE - ANIMATIONS ET LOISIRS

Le festival culturel citoyen et éco-responsable de la nature et des arts vivants

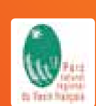
La communauté de communes Vexin Centre, ayant pris la décision de continuer le festival en 2014, a confié l'organisation du projet à l'association Pile Poil. Le financement du coût pour le dimanche 28 septembre est assuré à 75 % par la CCVC et à 25 % par le Parc naturel régional du Vexin.

Cette année la consommation durable, le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets, les DEEE, le réemploi, l'économie circulaire et solidaire s'invitent au festival. Une édition gourmande qui s'inscrit aussi dans le mieux manger en Île-de-France, qui fait la part belle aux produits locaux, aux circuits courts et va permettre des rencontres entre producteurs et franciliens.

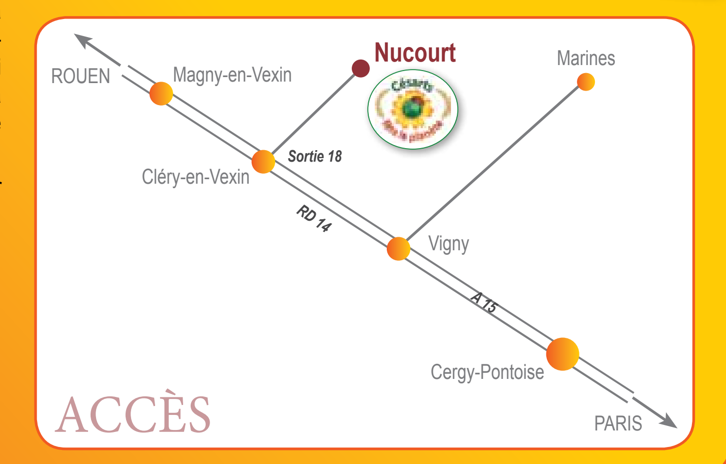
Venez nombreux le **dimanche 28 septembre** au camp de César de Nucourt !



Consultez le programme complet du festival sur
www.festivalcesarts.fr



Avec le soutien du Parc naturel régional du Vexin français





Communauté de Communes Vexin Centre
1 rue de Rouen - BP 30016 - 95450 Vigny
Tél. : 01 30 39 23 34 - 01 30 39 93 35
Fax : 01 34 66 12 54
ccvexincentre@orange.fr

Directeur de publication : Michel Guiard
Directeur de la rédaction : Philippe Houdaille
Comité de rédaction : commission communication
Conception-réalisation : France Robardet Chalard
Impression : Empreintes 95
Tirage : 10 650 exemplaires

